



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 2 JUILLET 2018

Le **lundi 2 juillet 2018 à 18h30**, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2018, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

Etaient présents :

Patrick CALLAIS, Martine LANGLOIS, William GUILLARD, Cécile GALHAUT, François CRAMILLY, Marie LE COUSIN, Sébastien PETIT, Elisabeth BIDEAUX, François LANGLOIS, Marie-Claude BEAUFILS, Réjan SAUPIN, Marie Elise CAREL, Daniel ROUSSEL, Hubert LUCAS, Sophie LOQUIN, Béatrice TASSERY, Juanita AUGUSTIN, Patricia LEFEBVRE, Vincent SGARLATA

Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile JOURDAINNE à Cécile GALHAUT, Franck LEBRET à Patrick CALLAIS, Christian LETEURTRE à Daniel ROUSSEL, Amandine TAVARES GOMES à François CRAMILLY, Tony LACROIX à Réjan SAUPIN, Jean Marie ALINE à Vincent SGARLATA

Absent(s) non excusé(s):

Catherine LEROUX, Robin DAVID, Juan Carlos VEGAS

formant la majorité des membres en exercice.

Madame GALHAUT est nommée secrétaire de séance.

DECISION MODIFICATIVE N°2 - CM/18/084

Il est rappelé au Conseil Municipal que des décisions modificatives destinées à des inscriptions complémentaires et des virements de crédits sont indispensables au bon fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'effectuer des virements de crédits internes au sein de différents services, il est proposé au Conseil d'adopter la décision modificative suivante :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation	Dépenses	recettes	Commentaires
FONCTIONNEMENT			
D 61551-020 (Ch.011) : Entretien et réparation – matériel roulant	893,34 €		Règlement facture GOUPIL suite
R 7788-020 (Ch.77) : Produits exceptionnels divers		893,34 €	remboursement sinistre de l'assurance
D 60621 (Ch.011) : Combustibles	27 091,34 €		P1 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
D 615221 (Ch.011) : Entretien et réparation Bâtiments	9 193,52 €		P2 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
D 6156 (Ch.011) : Maintenance	7 361,99 €		P3-2 – montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de DALKIA
R 6091 (Ch.013) : RRR obtenus sur achats de matières premières		27 091,34 €	P1 – avoirs de DALKIA
R 619 (Ch.013) : RRR obtenus sur services extérieurs		16 555,51 €	P2 – P3-2 – avoirs de DALKIA
D 6455 (Ch.012) : Cotisations pour assurance du personnel	37 000,00 €		Montant à recréditer en dépenses suite aux avoirs de SOFAXIS
R 6459 (Ch.013) : Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance		37 000,00 €	Avoirs de SOFAXIS
TOTAL	81 540,19 €	81 540,19 €	
INVESTISSEMENT			
D 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillages techniques	18 020,60 €		P3-1 - Crédits supplémentaires en dépenses suite avoirs de DALKIA
R 2315-020 (Ch.23) : Installations, matériel et outillage techniques		18 020,60 €	
D 2313-810 (Ch.23) : Constructions en cours	- 2 600,00 €		Transfert de crédits d'investissement de l'Eglise Saint Nicolas vers la Salle Prévert – Lot 10 Tribunes
D 2313-AP1-311 (Ch.23) : Constructions en cours	2 600,00 €		
TOTAL	18 020,60 €	18 020,60 €	

Pour information, le solde des dépenses imprévues après D.M N° 2 est de :

022-020 : Dépenses imprévues de fonctionnement : 134 400,35 €

020-01 : Dépenses imprévues d'investissement : 200 000,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

VU l'instruction comptable M14,
VU la délibération du 26 mars 2018 approuvant le Budget primitif 2018 de la commune.

APPROUVE la décision modificative comme indiquée dans le tableau présenté.

CHARGE Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Nombre de membres		
Présents	En exercice	Qui ont pris part à la délibération : 25 (membres présents et prise en compte des pouvoirs remis par les membres absents)
19	28	pour: 25 contre: 0 abstention(s): 0 non votant(s) : 0

Fait au Trait, le 03 juillet 2018

Patrick CALLAIS,
MAIRE

